ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT DÉCISION DÉFINITIVE CONSÉCUTIVE À UN REFUS

notifée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid ou du Protocole de Madrid

I.	Office qui notifie la décision définitive:	Office de la propriété industrielle de la République tchèque Antonína Čermáka 2a, 160 00 Praha 6 République tchèque
11.	No de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive: 1259963 No de l'enregistrement de base: BAZOO4311	
III.	. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive:	
	MLADEGS PAK d.o.o., 78430 Prnjavor,	BA
IV.	 ☑ La marque est refusée pour tous les p ☐ La marque est protégée pour tous les p ☐ La marque est admise pour les produi 	produits et/ou services
V.	Date à laquelle la décision définitive a ét Date à laquelle la décision est devenue d Référence de l'Office No: 251041	
VI.	Signature ou sceau officiel de l'Office qu	ui notifie la décision définitive: